

TEMOIGNAGES DE DEUX NOUVELLES ACCUEILLANTES

Depuis plusieurs années je cherchais une association pour me proposer comme écrivain public. Depuis mon arrivée à Metz cet été je participe aux activités du CASAM. Mon parcours associatif, professionnel et familial m'a permis de mesurer l'importance de la maîtrise de la langue française, et surtout à quel point la compréhension des méandres administratifs est difficile pour un étranger, voire pour de nombreux Français. Or il me semble impossible de s'intégrer dans notre pays sans cette compréhension. C'est pour cela que je souhaite consacrer un peu de temps à ceux qui ont besoin d'aide administrative. Ce peut être le coup de pouce qui leur permettra de se projeter dans l'avenir, de rassurer leurs familles, et de construire quelque chose. Puisque la loi autorise les étrangers à venir chez nous, nous devons les accueillir correctement jusqu'au bout de leurs démarches, ou leur permettre de repartir en ayant compris les motifs du rejet de la France. Sinon les textes de loi sont des coquilles vides et hypocrites qui ne sont pas à la hauteur des valeurs de la République. Les quelques heures que je donne m'offrent beaucoup en retour, j'y trouve une grande satisfaction et surtout cela me permet d'apprécier un peu plus la chance que j'ai de vivre en France.

Cécilia

J'ai 24 ans et je suis diplômée en droit de l'urbanisme. Je milite depuis plus de 10 ans à la Jeunesse Ouvrière Chrétienne (JOC). Issue des milieux populaires, j'ai toujours eu à cœur d'agir, à mon échelle et très concrètement, pour un monde plus juste et fraternel, et ce pour et avec d'autres.

Le CASAM, j'en ai entendu parler il y a longtemps par Dritan et Michel. La cause des réfugiés me touche beaucoup et je souhaite, par cette mince aide administrative, rendre concrètes mes convictions et diversifier mes engagements.

Ce qui est le plus difficile quand on arrive au CASAM, c'est que c'est la course. On est dans le bain, on suit, on observe. C'est une sacrée épreuve de se lancer. J'ai dû revérifier au moins 10 fois ma première demande d'aide juridictionnelle avant de l'envoyer par fax.

Après un mois aux côtés de Josette, il est temps pour moi de me lancer et de faire mon premier recours, toute seule. Se familiariser avec la posture de retrait qu'exige le statut d'accueillante, prendre le recul nécessaire sur les dossiers et les recours, apprendre à mimer davantage pour se faire comprendre... Tels sont les prochains défis qui s'imposent à moi pour mener à bien cette mission au service des demandeurs d'asile.

Emelyn

DES STATISTIQUES

...qui montrent que l'Europe est loin d'être « envahie » par les migrants !

Pour les sept premiers mois de l'année, l'Union européenne (augmentée de la Suisse et de la Norvège), a recensé environ 400 000 nouvelles demandes d'asile sur son territoire. Le taux de satisfaction moyen est de 43% mais les disparités entre les pays sont fortes. Ainsi, l'Allemagne a enregistré 245 000 demandes, la France, 39 000, et l'Italie, 23 000, avec des taux d'accords respectifs de 44,5%, 28% et 55%.

Cependant, si on rapporte le nombre de demandeurs pour 100 000 habitants, on trouve en premier l'Allemagne, 133, suivi par l'Autriche, 94, puis la Suède, 68, et le Luxembourg, 54 ! La France se place loin derrière avec 16 DA pour 100 000 habitants et l'Italie encore plus loin, avec 21. Quant à la Pologne ou au Portugal, ils accueillent seulement 0,4 DA pour 100 000 habitants !

Les limites de la solidarité européenne sont encore plus visibles sur la question de la « relocalisation ». En septembre 2015, la Commission exécutive de l'UE lançait son programme de réinstallation des demandeurs d'asile pour soulager les pays d'arrivées -Grèce et Italie- et contourner la « procédure Dublin ». Le plan préconisait de répartir 160 000 migrants en 2 ans en se concentrant sur ceux dont les dossiers étaient presque sûrs d'être acceptés (Syriens, Yéménites et Erythréens). Après l'accord avec la Turquie de mars 2016, l'objectif avait été réduit à 98 000. Aujourd'hui, à l'échéance, seules 27 700 des personnes ont été officiellement réinstallées (28% de l'objectif).

La justice européenne a validé le 6 septembre dernier les quotas de réfugiés prévus par l'UE; trois pays - Pologne, Hongrie et Tchéquie- ont été visés par des procédures d'infraction pour avoir refusé d'accueillir des migrants. Seuls, la Norvège, la Finlande, la Lettonie et Malte ont intégralement rempli leurs engagements.

Dans le premier plan, le gouvernement de M. Valls s'était engagé à relocaliser 30 000 migrants avant fin 2017 ! Seuls 4300 sont arrivés, essentiellement de Grèce et seulement 5% des arrivées attendues d'Italie sont accueillis à ce jour !

La France fait ainsi partie des pays qui devaient de toute urgence accélérer les transferts.

Le gouvernement actuel respectera-t-il les engagements pris ou va-t-il préférer soutenir le gouvernement italien, qui avec l'argent de l'UE, paie les milices libyennes pour garder les migrants dans des prisons à ciel ouvert, alors que jusqu'à présent, elles organisaient les passages à travers la Méditerranée ?

Maurice Melchior

L'ACTUALITE DES COURS DE FRANCAIS

Toujours plus !

Cette rubrique doit, à la longue, vous sembler bien monotone mais elle ne fait que refléter la réalité : le nombre des demandeurs d'asile ne diminue pas – bien au contraire - et, par conséquent, de plus en plus de personnes, conscientes de l'intérêt que cela présente pour elles, souhaitent assister à nos cours de français.

Depuis notre dernière lettre ces cours sont dispensés sur deux sites supplémentaires.

D'une part les responsables de la Résidence Sainte-Constance au Sablon ont récemment demandé au CASAM s'il pouvait venir faire cours à un certain nombre de « mineurs isolés », demandeurs d'asile, qui sont hébergés chez eux. Nous avons accepté et depuis peu nous donnons des cours deux fois par semaine (deux fois deux heures). Par ailleurs ces groupes pourront être complétés par quelques demandeurs adultes extérieurs à la Résidence et nous les en remercions.

D'autre part, à la suite du recensement en vue de les scolariser, des enfants et adolescents qui « habitent » au camp de Blida, nous avons été alertés sur la situation d'au moins une trentaine d'entre eux qui, étant donné qu'ils parlent mal ou très peu le français n'ont pas été accueillis, jusqu'à présent, dans une école ou un collège, faute d'encadrement suffisant. Même s'ils ne sont pas destinés à rester longtemps au camp de Blida, devant être relogés avant la pause hivernale, nous avons décidé de les prendre en mains pour commencer à leur inculquer une connaissance élémentaire de notre langue. La CFDT, dont le siège est proche de l'avenue de Blida ayant accepté de mettre une salle de réunion à la disposition du CASAM, ce dont nous la remercions vivement, nous y donnons désormais des cours trois fois par semaine (trois fois deux heures).

Un dernier mot pour conclure. Tout au cours de l'année, mais spécialement à la rentrée, des personnes se proposent pour devenir enseignants au CASAM. Cela constitue une de nos richesses. La manière de les intégrer dans notre équipe, d'échanger sur nos pratiques, de confronter nos méthodes devraient faire l'objet de réflexions dans les mois à venir. Nous vous en reparlerons.

François Lévy

Pour l'équipe d'enseignants

POINT FINANCIER AU 30 SEPTEMBRE 2017

A la date du 30 septembre 2017, la situation des comptes du CASAM laisse apparaître un solde positif sur le compte courant de l'Association de + 7 747,62 €. Depuis le 1^{er} janvier 2017, le montant des paiements effectués s'est élevé à 28 620,91 €, alors que les encaissements ont atteint 25 880,70 €. Ainsi le prélèvement sur le disponible constaté en balance d'entrée au début de l'exercice a été limité à 2 740,21 €.

La provenance des principales recettes est la suivante :

- les cotisations et dons : 13 388,00 € (soit plus de 52 % des recettes),
- le Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement : 3 500,00 €,
- l'Association Entraide et Amitié : 1 500,00 €,
- l'Union des Eglises Protestantes d'Alsace et de Lorraine : 3 000,00 €,
- la Réserve parlementaire : 3 000,00 €.

En matière de dépenses, les postes les plus importants sont les suivants :

- les charges liées aux locaux, leur entretien et les assurances qui s'y rattachent : 5 845,50 €,
- les charges liées au fonctionnement de l'Association (fournitures de bureau, petit matériel, photocopieurs, affranchissement, traductions...) : 13 580,83 €,
- les frais d'inscription aux examens DELF : 3 195,00 €.

Concernant les encaissements, le CASAM est actuellement dans l'attente du versement d'une somme de 16 731,00 € par l'OFII, correspondant au financement des interventions effectuées depuis le 2^{ème} trimestre 2016 dans le cadre du contrat de sous-traitance passé avec l'AIEM pour l'instruction des dossiers présentés à l'OFPRA par les demandeurs d'asile. Ce versement qui devrait intervenir prochainement, permettrait de faire face aux échéances du dernier trimestre, et d'aborder le prochain exercice dans de bonnes conditions financières, alors que les perspectives concernant les soutiens financiers traditionnels se présentent comme incertaines pour 2018.

En conclusion, au terme des 3/4 de l'exercice budgétaire 2017, la situation financière du CASAM est caractérisée par des résultats positifs, obtenus, d'une part, grâce à un effort constant pour assurer une maîtrise des charges, et, d'autre part, grâce au soutien financier de nos cotisants et donateurs, ainsi qu'au soutien de nos partenaires institutionnels. Il faut également rappeler que de tels résultats sont rendus possibles grâce au rôle déterminant des bénévoles qui interviennent lors de l'accueil des demandeurs d'asile, assurent le traitement des dossiers, donnent des cours de français, sans oublier les interprètes.

Roger Minster



A NOTER :

La prochaine Assemblée générale du CASAM aura lieu le 17 mars 2018 à l'ensemble scolaire Jean XXIII, 10 rue Monseigneur Heintz à Montigny Lès Metz.



**Vous pouvez consulter le blog du CASAM
à l'adresse suivante :
casam.over-blog.org**



